



CONVOCATION

à la séance ordinaire du Conseil général
de lundi 7 février 2011, à 19h30 à l'Hôtel de Ville

TRENTE-TROISIEME SEANCE

Supplément à l'ordre du jour

11-101

Nomination d'un membre au sein de la Commission des ports et rives, en remplacement de M. Christian van Gessel (PopVertsSol), démissionnaire.

11-603

Interpellation du groupe socialiste par Mmes et MM. Matthieu Béguelin, Grégoire Oguey, Philippe Loup, Nathalie Wust, Sabrina Rinaldo Adam, Claude Béguin, Khadija Clisson Perret, Thomas Facchinetti, Martine Docourt Ducommun et Daniel Hofer, intitulée « Les acteurs culturels à la rue ? » (Déposée le 4 février 2011) :

« Déjà lors du rapport 08-008, relatif à la transaction foncière en vue de construire une auberge de jeunesse, notre groupe avait souligné que la démolition des anciennes salles de cours à la rue Jehanne-de-Hochberg allait poser de sérieux problèmes à nombre d'acteurs culturels, utilisant depuis des années ces salles comme locaux de répétition.

Le Conseil communal nous avait assuré être conscient du problème et chercher de solutions rapides. Depuis, rien ne semble avoir évolué. Par contre, la déconstruction de l'ancien collège de la Maladière a encore fait empirer la situation, ses salles n'étant, de fait, plus disponibles.

Nous avons donc bien des troupes de théâtre, professionnelles et amateurs confondus, qui peinent à trouver des locaux de répétition à des prix abordables.

Si ceux qui le peuvent tendent à utiliser les théâtres auxquels ils ont accès comme lieux de répétition, pour les autres, c'est la croix et la bannière.

Pourtant, il nous semble que la Ville pourrait répondre en bonne partie à ces besoins, notamment en mettant à disposition les aulas ou salles de spectacles qui existent dans les bâtiments des écoles primaires. De même, elle pourrait, à l'image de La Chaux-de-Fonds, mettre sur pied des locaux gérés par les acteurs culturels eux-mêmes, à l'instar des locaux destinés aux musiciens dans le bâtiment de la Case-à-Chocs. Autant de pistes devenues hélas froides.

Notre groupe souhaite donc savoir ce que le Conseil communal entend entreprendre pour résoudre ce problème dans les plus brefs délais ».

Développement

Neuchâtel, le 4 février 2011

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,

Daniel Perdrizat

Le chancelier,

Rémy Voirol